

Demande de renseignements du GRAME à Gaz Métro

Déposée le 28 mai 2008

Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2008 (R-3662-2008, phase 2)

1 DÉVELOPPEMENT RENTABLE DU MARCHÉ RÉSIDENTIEL, SUIVIS DE LA DÉCISION D-2007-116

Établissement des frais de remise en service par volume de consommation au lieu d'en fonction de l'usage

Référence :

Gaz Métro – 12, document 3, pages 4 à 9

Préambule

On constate que la marge de 0 à 10 000 m³ comprend la clientèle autre que résidentielle puisque le tableau 2 fait état de 3772 actes pour le résidentiel alors que le tableau 3 fait état de 4410 actes pour une consommation de 0 à 10 000 m³. L'analyse des coûts de remise en service selon les volumes est peu détaillée et ne permet pas de juger la pertinence du seuil de 10 000 m³ pour le changement de catégorie.

- 1.1 Pourriez-vous séparer le tableau en quatre ou cinq catégories de consommation, en faisant correspondre les coûts respectifs de ces paliers pour les frais de remise en service :**
 - 1.1.1 une catégorie pour capturer les abonnements pour les appareils périphériques comprise entre 0 et 650 m³ ;**
 - 1.1.2 une catégorie pour capturer la consommation de gaz naturel incluant le chauffage des locaux pour le résidentiel entre 650 et 3000 m³ ;**
 - 1.1.3 une catégorie permettant de capturer une consommation supérieure entre 3000 m³ et 10 000 m³ ;**
 - 1.1.4 une catégorie entre 10 000 m³ et 20 000 m³; et**
 - 1.1.5 une catégorie pour plus de 20 000 m³ ?**

2 APPLICATION DE LA QUOTE-PART PAYABLE À L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Atteinte de la cible d'économies cumulatives à l'horizon 2010 selon la Stratégie énergétique du Québec.

Référence : Gaz Métro – 10, document 8, pages 2 et 3

En mai 2006, le dépôt de la Stratégie énergétique du Québec fixait la cible globale d'économies d'énergie à atteindre pour le gaz naturel au Québec, soit 350 Mm³ net d'opportunistes, sur un horizon de 10 ans. Le décret 139-2008, en date du 20 février 2008 et publié dans la Gazette officielle du Québec le 23 février 2008, vient confirmer l'approbation par le gouvernement, des cibles triennales 2007-2010 du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (« PEEÉNT »).

Le tableau suivant, tiré du document Mettre toutes nos énergies à agir efficacement, présente les cibles triennales d'économies d'énergie 2007-2010 pour le gaz naturel. Ces cibles sont ajustées pour l'année financière du gouvernement, soit du 1er avril au 31 mars de chaque année.

La cible d'économies cumulatives sur trois ans pour le gaz naturel représente 85 086 264 m³ et intègre les économies des PGEÉ de Gaz Métro et de Gazifère, ainsi que celles du Fonds en efficacité énergétique (le « FEÉ »). Sur ce total, 67 504 970 m³ d'économies proviendront de Gaz Métro, soit 79,3 % du total. Ce chiffre provient du Tableau 8 de la preuve R-3630-2007, Gaz Métro-9, Document 1, page 82. Il s'agit ici de prévisions basées sur l'atteinte d'économies annuelles approximatives de 24 Mm³, tel que déterminé par la cible du mécanisme incitatif de Gaz Métro1. Le cumulatif d'économies sur trois ans n'atteignait pas 72 Mm³ lors de l'élaboration de ce tableau, dû au décalage de six mois entre l'année financière de l'Agence en efficacité énergétique (« l'AEÉ ») et celle de Gaz Métro. En effet, les mois d'octobre 2007 à mars 2008 de l'année financière de Gaz Métro n'étaient pas intégrés, afin de faire concorder les cibles d'économies avec l'année financière de l'AEÉ, qui débute au 1er avril.

Bien entendu, l'atteinte d'un l'objectif global de 350 Mm³ ne pourra être réalisé avec les seuls efforts des distributeurs et devra être appuyé par l'AEÉ qui, par le biais d'initiatives complémentaires aux programmes existants, contribuera à générer des mètres cubes additionnels d'économies. Gaz Métro est confiante, en combinant les efforts du FEÉ à ceux de Gazifère et de l'AEÉ, d'atteindre cet objectif ambitieux sur l'horizon fixé dans la Stratégie énergétique.

Préambule

Étant donné que la Stratégie énergétique du Québec fixait en mai 2006 la cible globale d'économie d'énergie à atteindre pour le gaz naturel au Québec à 350 Mm³ (net d'opportunistes), et que par ailleurs les cibles triennales d'économies d'énergie 2007-2010 ont été fixées en tenant compte des périodes débutant à chaque 1er avril au 31 mars de chaque année.

Étant donné que « *La cible d'économies cumulatives sur trois ans pour le gaz naturel représente 85 086 264 m³ et intègre les économies des PGEÉ de Gaz Métro et de Gazifère, ainsi que celles du Fonds en efficacité énergétique (le « FEÉ »). Sur ce total, 67 504 970 m³ d'économies proviendront de Gaz Métro, soit 79,3 % du total.* »

- 2.1 **Pourriez-vous concilier la proportion attribuable à Gaz Métro et la proportion attribuable au FEÉ de la cible d'économies cumulatives sur trois ans pour le gaz naturel et la comparer à la cible triennale identifiée par le décret 139-2008 ?**
 - 2.1.1 **Plus précisément, pourriez-vous nous présenter ces projections sous la forme de tableaux sur trois ans en conciliant la différence entre les dates fixées du 1er avril au 31 mars de chaque année et les dates dues au décalage de six mois entre l'année financière de l'Agence en efficacité énergétique (« l'AEÉ ») et celle de Gaz Métro ?**
- 2.2 **Puisque Gaz Métro se dit confiant de l'atteinte de l'objectif de 350 Mm³ en combinant les efforts du FEÉ à ceux de Gazifère et de l'AEÉ sur l'horizon fixé dans la Stratégie énergétique, pourriez-vous présenter un tableau prévisionnel des économies d'énergies qui seraient réalisées par le PGEÉ de Gaz Métro, le FEÉ et les programmes (s'adressant à la clientèle de Gaz Métro) de l'AEÉ sur l'horizon fixé par la Stratégie énergétique ?**

Plus précisément :

- 2.2.1 **Pourriez-vous confirmer que la part de Gaz Métro, via le PGEÉ, sera suffisante à l'horizon de la Stratégie énergétique pour couvrir sa responsabilité en tant que distributeur de gaz naturel au Québec ?**
- 2.2.2 **Pourriez-vous confirmer qu'en combinant les programmes de l'Agence s'adressant à la clientèle de Gaz Métro, le FEÉ, qui est notamment financé par les sommes attribuées à celui-ci via le mécanisme incitatif, donc financé partiellement par Gaz Métro, et le PGEÉ, que les économies d'énergie seront suffisantes pour atteindre la cible de 350 Mm³ à l'horizon fixé par la Stratégie énergétique ?**
- 2.2.3 **Si oui, pourriez-vous nous présenter une simulation de l'atteinte de ses objectifs ?**

3 ALLOCATION DE LA QUOTE-PART ET IMPACT TARIFAIRE

Préambule

Gaz Métro mentionne en page 7 dans la section 3.8.4 Allocation des frais reportés, que le montant dédié à la clientèle résidentielle serait alloué majoritairement au premier palier du tarif 1, donc en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux.

- 3.1 **En quoi la répartition des frais reportés pour l'année 2007-2008 diffère-t-elle des clés de répartition fournies par l'AEÉ ?**
- 3.2 **Pourquoi avoir choisi cette répartition ?**
- 3.3 **Pouvez-vous nous fournir les clés de répartition de l'AEÉ ?**
- 3.4 **D'une manière générale, quels sont les avantages à utiliser les clés de répartition de l'AEÉ ?**

Référence : Allocation des coûts de la quote-part à l'Agence de l'efficacité énergétique

Gaz Métro – 10, document 8, page 7

Préambule

La pièce Gaz Métro – 10, document 8 fait partie des sujets d'audience et renvoie l'analyse des détails de l'allocation des frais reportés et de l'allocation du budget de la quote-part payable à l'Agence à la pièce Gaz Métro -13, document 6, page 3 de 3. Rappelons qu'il s'agit d'une erreur puisqu'il n'y a pas de page 3 au document 6. Il s'agirait plutôt de la pièce 7, page 3.

L'analyse de la répartition de la quote-part payable à l'Agence est donc présentée sur l'une des pièces réservée au PEN. Cependant, cette répartition est basée sur un document public qui est composé des clés fournies par l'Agence, donc qui pourrait être, de notre compréhension, consultées.

- 3.5 **Gaz Métro pourrait-il fournir, pour les besoins de l'analyse de ce sujet d'audience, un tableau permettant de visualiser la répartition de l'allocation des coûts de la quote-part payable à l'Agence en fonction de la consommation (m3) de gaz naturel ?**

Préambule

En fonction de la répartition de la quote-part par m3, répartition basée sur les clés de l'Agence :

- 3.6 **Gaz Métro aurait-il pu attribuer une quote-part uniforme par m3 consommé ou en fonction de paliers de consommation regroupant des usages, comme une allocation fixe pour le résidentiel, et une différente pour le CII et la clientèle industrielle, au lieu d'une répartition telle que proposée par les clés de l'Agence ?**

4 **TAUX D'OPPORTUNISME DES PROGRAMMES**

Référence : Gaz Métro – 10, document 12, page 2

- 4.1 **Concernant les programmes PE202 Chaudière à efficacité intermédiaire et PE 210 Chaudière à condensation; Existe-t-il des programmes semblables chez d'autres distributeurs de gaz naturel ?**

4.1.1 **Si oui, pourriez-vous nous en fournir un bref balisage des taux d'opportunité correspondant à ces programmes ?**

4.2 **MESURES COMPORTEMENTALES DU PROGRAMME PE211**

Référence : Gaz Métro – 10, document 12, page 3 et 4

- 4.3 **Pourriez-vous préciser quelles sont les mesures implantées de la catégorie « autres » ?**

- 4.4 **Pourriez-vous quantifier en m3 les réductions de consommation résultant des mesures comportementales ? Est-ce significatif ? Ces réductions sont-elles volatiles ?**

- 4.5 **Pourriez-vous cibler certaines mesures comportementales intégrées aux politiques de l'entreprise qui résultent en des réductions tangibles et mesurables de la consommation de gaz naturel ?**

- 4.6 **Croyez-vous possible d'instaurer des mesures comportementales résultant en des réductions de consommation qui ne soient pas volatiles même si elles ne sont pas accompagnées d'un système de contrôle mécanique ?**

Préambule

On constate au tableau des mesures implantées en page 4 que l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment compte pour 0,9% du total des mesures de 2004 à 2007. Il serait intéressant de comparer le nombre de mesures avec les % de réduction effectifs de m3 de gaz naturel.

- 4.7 **Pourriez-vous nous fournir un tableau global représentant les résultats en économies d'énergie (m3) pour chacune de ces mesures et le financement qui a été accordé pour ces mesures ?**

4.8 **Pour les mesures autres, y a-t-il eu du financement ? Sont-elles associées à des mesures comportementales ? Quels sont les résultats en efficacité énergétique de ces mesures « autres » ?**

5 **MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA MÉTHODE DE NORMALISATION DES REVENUS**

Référence

- **Gaz Métro – 12, document 2, page 42**
- **Gaz Métro – 12, document 2, page 37**

Préambule

Gaz Métro mentionne que la méthode de normalisation proposée nécessitera du développement informatique afin d'automatiser le traitement des données issues du réseau et des données climatiques.

5.1 **Veillez confirmer les coûts du développement informatique nécessaires pour modifier la méthode de normalisation proposée.**

Concernant la réintégration du mois de mai dans le calcul des volumes de normalisation :

5.2 **Le fait de réintégrer la normalisation de la vitesse du vent pour le mois de mai dans le calcul des volumes de normalisation (Réf. : Gaz Métro – 12, document 2, page 37) aura-t-il un impact sur les tarifs en vigueur ?**

5.3 **Si oui, veuillez préciser pourquoi et comment cela se reflètera-t-il proportionnellement entre les catégories de consommateurs ?**

5.4 **Si Gaz Métro avait choisi de ne pas réintégrer le mois de mai dans le calcul des volumes de normalisation, l'impact sur les tarifs aurait-il été différent ?**

6 ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA NORMALISATION SUR LA PLANIFICATION DES APPROVISIONNEMENTS GAZIERS

Référence : Gaz Métro – 4, document 7, pages 7

Préambule

La base de référence pour la détermination des degrés jours en ce qui a trait à la normalisation des revenus et volumes est de 13 C°, cependant au niveau des approvisionnements gaziers, l'utilisation de la base 18 C° a été conservée malgré le changement effectué pour la normalisation des revenus.

La différence entre les bases 18 et 13 se répercute dans le mois d'épaulement, soit avril, mai, septembre, octobre et novembre. (Gaz Métro – 4, document 7, page 6)

De plus :

« Ainsi, la perception que la base 18 est préférable à la base 13 qui intègre le vent pour les mois d'épaulement ne se confirme pas. » (Gaz Métro – 4, document 7, page 7)

Toutefois, étant donné l'impact de ce changement de base, Gaz Métro propose d'appliquer cette nouvelle base de référence à partir du dossier tarifaire 2010. Ainsi, le plan d'approvisionnement sur un horizon de trois ans présenté au dossier tarifaire 2009 demeure évalué en fonction de la base actuelle de référence, soit la base 18 » Gaz Métro – 4, document 7, page 7)

- 6.1 **Pouvez-vous justifier plus précisément les raisons du report en 2010 de ce changement de base ?**
- 6.2 **Pourriez-vous énumérer les impacts de ce changement ?**
- 6.3 **Quels sont les impacts monétaires sur les revenus de Gaz Métro ?**
- 6.4 **Quels sont les impacts sur les tarifs par catégorie de consommateur ?**
- 6.5 **Outre les impacts de nature monétaire envisagés par ce changement, y a-t-il d'autres éléments techniques ou informatiques qui justifient le report de changement de la base 18 à la base 13 ?**

7 PORT MÉTHANIER

Référence :

Gaz Métro – 5, document 1, page 40

Le marché du gaz naturel est en période de changement avec la venue éventuelle de terminaux méthaniers dans l'Est du Canada....Déjà, dans le cadre des groupes de travail formés par TCPL, des sous-comités ont été mis en place pour traiter de l'avènement des terminaux méthaniers, de leur impact dans le marché et des modifications qu'ils entraînent dans la gestion de l'approvisionnement gazier.

- 7.1 **Gaz Métro a-t-il participé à ces groupes de travail ou sous-comités ?**
- 7.2 **Gaz Métro pourrait-il nous fournir de la documentation émanant des résultats ou des conclusions de ces groupes de travail, ou un résumé des impacts dans le marché et des modifications qu'ils entraînent dans la gestion de l'approvisionnement gazier ?**
- 7.3 **Cette information est-t-elle de nature confidentielle ?**

Référence : Gaz Métro – 5, document 1, section 8, pages 54 et 55

Préambule

On compte actuellement une soixantaine de projets de nouveaux terminaux méthaniers en Amérique du Nord. Six sont actuellement en construction dont quatre dans le golfe du Mexique, un au Mexique et un au Nouveau Brunswick.

Au Canada, sept projets sont actuellement examinés.

Questions de compréhension et d'informations

- 7.4 **Pouvez-vous énumérer ces sept projets et leur localisation ?**
 - 7.4.1 **De votre avis, qu'en est-il de leurs chances de réalisation ?**
- 7.5 **Ont-ils des sources d'approvisionnements (fournisseurs) en GNL? Lesquelles ? Pourront-ils contribuer à l'approvisionnement en gaz naturel au Québec ?**

Référence : Gaz Métro – 5, document 1, section 8, pages 61 et 62

Préambule

Gaz métro, à la pièce Gaz Métro – 5, document 1, section 8, page 61, mentionne qu'il ne peut pas fournir plus d'informations puisqu'aucun développement additionnel n'a eu lieu chez le distributeur depuis le précédent dossier.

De nouveaux développements ont cependant eu lieu très récemment. Nous aimerions, à titre informatif, que Gaz Métro face le point plus officiellement sur ce sujet pour les besoins de l'audience en cours.

- 7.6 Pouvez-vous décrire plus en détails la nouvelle entente d'approvisionnement en GNL visant le port méthanier Rabaska au Québec ?**
- 7.7 Compte tenu de la forte concurrence pour les sources d'approvisionnement en GNL au niveau international, dans quelle mesure la source d'approvisionnement retenue par le port méthanier de Rabaska sera stable et permettra d'approvisionner les marchés québécois à long terme ?**
 - 7.7.1 Pouvez-vous préciser la durée de l'entente intervenue et les volumes réservés ?**
- 7.8 Cet approvisionnement permettra-t-il une réduction des prix et une amélioration de la situation concurrentielle du gaz naturel face par exemple au mazout 6 ?**
- 7.9 Veuillez confirmer que l'entente intervenue permettra aux clients du Québec de ne pas être dépendants de l'arbitrage entre les différents marchés internationaux, avec les risques de voir la capacité de regazéification réduite, et ce même si les terminaux américains réussissent à attirer les méthaniers dans leurs marchés ?**
- 7.10 Advenant le fait que les ports méthaniers américains ne réussissent pas à attirer des sources d'approvisionnement suffisantes, quel est le risque que le GNL arrivant à destination au port de Rabaska soit redirigé vers ces marchés ?**